



Gatineau, le 8 novembre 2007

ENVOYÉ PAR COURRIEL

M. Patrice Martin
Président
Commission consultative sur l'environnement et le développement durable (CCEDD)
Maison du Citoyen
Gatineau (Québec)

Objet : Propositions à inclure dans la politique environnementale de la ville de Gatineau

Monsieur Martin,

L'association pour l'environnement du quartier Limbour (APEL) aimerait vous soumettre **des propositions** qui sont en lien avec ses préoccupations environnementales afin de bonifier la politique environnementale de la ville. Elles sont sûrement le lot de beaucoup d'autres citoyennes, citoyens et groupes environnementaux de la Ville. Lors de ma présence à la consultation publique au lac Beauchamp, j'ai été témoin de commentaires de citoyens qui se reflètent également chez les membres de l'APEL.

Nos propositions seront divisées en fonction des éléments soit l'eau, l'air, le sol, et l'environnement en général.

L'EAU

- La ville de Gatineau doit se donner le courage de mettre un moratoire sur tous les nouveaux développements résidentiels afin d'évaluer la capacité actuelle de ses systèmes d'eaux usées et d'eau potable par rapport à la population existante et de faire les ajustements nécessaires pour permettre l'expansion de sa population.
- Toutes les eaux pluviales coulant sur le territoire développé devraient être gérées d'abord par la nature de ce territoire (par exemple, s'il y a un bassin naturel de rétention comme un marais ou un ravin qui recueille et canalise l'eau de pluie, un ruisseau qui fait de même, les protéger, voire les améliorer ou restaurer) et non pas automatiquement en développant un système d'égouts pluviaux traités à l'usine de traitement ou renvoyés dans les rivières tel que c'est le cas maintenant quand il y a trop de pluviométrie
- Réduire l'imperméabilisation des sols le plus possible. Ce phénomène est très présent dans tous les nouveaux développements résidentiels : toute la partie végétale et l'humus sur le site sont enlevés pour permettre d'ériger les bâtiments. Il ne reste plus aucune végétation pour retenir l'eau jusqu'au moment où le nouveau propriétaire élise demeure.

L'AIR

- La ville doit se doter de nouveaux *règlements* sur le brûlage de toutes sortes : déchets, poêle à bois et petit poêle extérieur utilisé l'été.
- La ville doit se doter de nouveaux *règlements* sur les démarreurs à distance ou voir à ce que le gouvernement du Québec légifère sur ce point
- Pousser plus loin la protection des boisés pour s'assurer de la conservation d'arbres matures sur le territoire de la ville de Gatineau. Par le fait même, obliger les développeurs de conserver le plus d'arbres matures possibles au lieu de toujours replanter des arbres qui prendront de 5 à 15 ans selon l'espèce à faire leur travail d'absorption de dioxyde de carbone (CO₂). Une machinerie moins grosse et une façon de travailler différemment (contourner les arbres en conservant une bande de protection) permettront de conserver les arbres pendant la construction qui génère une bonne quantité de gaz à effets de serres (GES). Sur les grands axes ou routes principales des nouveaux quartiers, conserver des lisières de boisés pour compenser l'augmentation des GES qui seront produits par les véhicules moteurs qui y circuleront.
- La ville doit inclure une obligation dans les nouveaux projets résidentiels que le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) contienne des pistes cyclables utilitaires ou récréatives qui relient tous les quartiers entre eux aidant à diminuer l'utilisation de la voiture.
- Favoriser l'achat local par les services municipaux, même à l'intérieur de ses propres frontières.

LE SOL

- Déterminer les exigences de respect des éléments de la nature dans chaque village urbain en fonction des principes du développement durable et non pas de critères esthétiques. Par exemple, conserver des bandes boisés naturels pour le bord des routes, des escarpements, et rendre obligatoire le fait de notarié ces exigences pour qu'elles soient valables à perpétuité
- Avoir une politique des parcs publics qui crée deux grandes catégories de parcs: 1. de loisirs et d'utilisation et 2. des parcs d'aires protégées dans lesquels la nature est gardée en son état, voire restaurée en son état et où l'accès est limité au minimum, voire sans accès. Tendre vers des espaces naturels viables et vers un pourcentage de parcs d'utilisation et d'aires protégées. (proposition de l'APEL au CCU et au CCEDD en 2006)
- Augmenter le % d'espace à conserver dans les nouveaux projets domiciliaires en gardant le 10% pour les parcs récréatifs et un autre 10% pour les aires naturels.
- Favoriser l'utilisation ou la conservation de la végétation autochtone.
- Tenir compte, avant de faire une marque dans la nature, de la réalité de celle-ci. Ainsi, il serait essentiel que les développeurs et les responsables municipaux marchent le territoire à bâtir avant toute étape de travail dans un projet de développement.
- Que la Ville prenne les moyens nécessaires pour mettre en application ses règlements actuels liés à la protection de l'environnement (protection des boisés, construction dans les milieux humides, dans les zones inondables et dans les rives)

GÉNÉRAL

- La gestion du territoire devrait se faire dans le respect des principes gouvernant la santé publique, la sécurité des personnes et de la faune, l'environnement et favorisant l'économie (dans le sens d'économiser au lieu de gaspiller) et des règles qui gouvernent la nature, incluant les principes du développement durable. Ceci implique de revoir toute la réglementation existante touchant le territoire,

- modifier ou bannir les règlements qui desservent ces principes et les remplacer par d'autres qui favorisent les principes qui doivent dorénavant nous guider.
- Il est essentiel que chaque citoyen soit de plus en plus responsabilisé quant aux effets de ses gestes sur l'environnement et le développement durable. À cette fin, nous préconisons la mise en place d'une banque par quartier/village urbain de crédits en matière de pollution (eau, air, déchets, destruction des éléments de la nature) pour générer une capacité de compenser pour la pollution produite dans ce quartier.
 - La Ville doit se doter d'un fonds pour les organismes qui font la promotion de la conservation et de la protection de l'environnement
 - Avoir comme objectif premier et incontournable de faire de Gatineau une ville verte, gérée en fonction des principes du développement durable (définition Brundtland)

Voilà! Nous vous avons fait part de nos commentaires et idées. Nous avons bien hâte de participer aux audiences publiques en mai 2008. D'ici là, nous sommes disponibles pour vous donner plus d'informations sur nos recommandations.

Merci de nous avoir consultés.

Diane Paré
Présidente

Association pour l'environnement du quartier Limbour (APEL)
57 Poullart
Gatineau (Québec) J8V 2C7
819-246-9788
819-568-0357